

Acte de mariage de VISSAC Joseph et LAURENS Jeanne  
[1644]x[1645].

Le vingt-sixième janvier mil six cent quatre-vingt-treize a été célébré mariage en l'église de céans par moi soussigné, entre Joseph VISSAC, âgé d'environ vingt-cinq ans, du lieu de la Soucheyre, paroisse de la Besseyre Saint Mary, diocèse de Saint Flour, étant sous la puissance de Louis VISSAC son père, et Jeanne LAURENS, âgée d'environ vingt ans, du présent lieu et paroisse de Paulhac, étant sous la puissance de ses parents, et ceci après la publication des bans canoniquement faits à laquelle il n'y a point eu d'opposition ni à celle de la Besseyre comme il appert par le certificat de Monsieur ALBARET curé, daté du vingtième dudit mois et an. En présence du susdit Louis VISSAC, père dudit époux signé, de Guillaume LAURENS, père, Pierre CHOMPAN, oncle de l'épouse, Pierre PALNIER et plusieurs autres de leurs parents et amis qui n'ont su signer ni ladite LAURENS épouse.

Signatures : VISSAC  
L. VISSAC